



ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
www.apel.fr

14 juin 2017

APB : l'Apel demande des explications urgentes

Comme vous l'avez sans doute vu, les résultats d'APB (Admission post bac) ont fait l'objet de beaucoup de discussions depuis leur publication la semaine dernière.

Certains jeunes et leur famille sont scandalisés, les médias s'interrogent, l'Apel et ses partenaires de l'Enseignement catholique expriment leur mécontentement et demandent des explications au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Education nationale.

Trois raisons expliquent ces vives réactions :

- 1/ un nombre anormalement élevé de jeunes n'a pas obtenu sur APB son premier choix. C'est le cas en particulier pour PACES (**Première année commune aux études de santé**) ou STAPS (**sciences et techniques des activités physiques et sportives**), ainsi à titre d'exemple en Ile de France, 7 650 places étaient offertes et près de 1 000 lycéens ont été mis en attente par manque de place.
- 2/ beaucoup d'élèves n'ont eu aucune proposition et même leur pastille verte n'a pas toujours été validée.
- 3/ ces annonces interviennent à quelques jours du baccalauréat apportant un stress supplémentaire aux jeunes en pleine révision.

Dans le cas de la PACES, comme pour droit, psychologie et STAPS, cette situation est due à des filières régulièrement surchargées ces dernières années et pour lesquelles cette année un pic démographique a amplifié le problème et n'a, semble-t-il, pas été anticipé.

Au lieu de cela, et pour seule réponse, un récent décret passé par l'ancien gouvernement a légalisé les tirages au sort, pratiqués depuis quelques années. L'Apel a manifesté son opposition à cette solution qui préfère le hasard au mérite

(<http://www.apel.fr/actualites/actualite/tirage-au-sort-des-etudiants-la-pire-des-solutions.html>).

Vendredi matin, une réunion de crise au ministère, a permis de solutionner le problème essentiellement francilien de PACES comme le résume bien l'article ci-après du Figaro Etudiant (http://etudiant.lefigaro.fr/article/apb-2017-le-tirage-au-sort-fait-ses-premier-victimes-en-medecine_7ab0502c-4ce1-11e7-83bf-99858466ff78/).

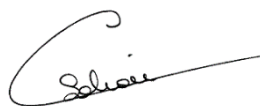
Chaque jeune d'Ile de France ayant demandé une place dans une fac de médecine en premier choix devrait se voir proposer une place dans l'une ou l'autre des facultés de médecine de la région parisienne. L'Apel est vigilante quant à la situation dans les autres académies.

Concernant les pastilles vertes, l'objectif de ce dispositif est de s'assurer que chacun ait au moins une place dans une filière qui n'est pas en tension. Il est donc incompréhensible et même choquant que des jeunes soient placés en liste d'attente sur leur vœu de sécurité appelé symboliquement « pastille verte ».

Depuis jeudi après-midi, dès les premières informations reçues de la part de certains présidents d'Apel ou de chefs d'établissements, l'Apel s'est saisie du sujet et a échangé régulièrement avec ses partenaires du SGEC (Secrétariat général de l'Enseignement catholique) et de Renasup (Réseau national de l'enseignement supérieur de l'Enseignement catholique) pour évaluer au mieux la situation exacte et les actions possibles. Des contacts ont aussi été pris immédiatement avec les nouveaux interlocuteurs du ministère.

Au-delà des réponses à trouver immédiatement pour les jeunes concernés, les soucis rencontrés nous posent de nombreuses questions de fond. L'Apel compte aborder certaines d'entre elles lors de son prochain rendez-vous avec le ministre de l'Education nationale prévu la semaine prochaine. Le lien entre le lycée et l'enseignement supérieur doit être repensé.

Soyez assurés de notre volonté d'œuvrer pour que les jeunes bacheliers des établissements catholiques disposent tous d'une proposition cohérente à la fin du processus APB.



Caroline Saliou
Présidente



Jean-François Hillaire
Vice-président